

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'ONESSE-LAHARIE**

Séance du 13 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 juin à 19H, le conseil municipal D'ONESSE-LAHARIE convoqué en date du 6 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie d'ONESSE-LAHARIE sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADÈRE.

Etaient présents : Frédéric PRADÈRE - Nicole DUCOUT - Bertrand BORDESSOULES - Stéphane LASSERRE - Christel PATAY - Jean DULUC - Cyrille LANOUE - Nathalie BELLEGARDE - Mathilde MOUSSU-ETCHEVERRY - Marc GAILLARD

Absents excusés :

Valérie HUGUET, procuration à Nicole DUCOUT
Jean-François CHIVRACQ, procuration à Jean DULUC
Isabelle DUPOUY, procuration à Cyrille LANOUE
Christophe DOUET, procuration à Bertrand BORDESSOULES
Jean CASTAING, procuration à Marc GAILLARD

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Nathalie BELLEGARDE

Le compte-rendu de la précédente réunion du 23 mai 2025 étant approuvé à l'unanimité, la feuille d'acceptation du compte-rendu est signée par tous les membres présents.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

**Fixation du prix de vente du terrain du lotissement communal Le Petit Matin
2025_DEL_070**

Monsieur le Maire informe que les travaux de viabilisation du lotissement « Le Petit Matin » vont démarrer prochainement et qu'il est donc nécessaire de décider du prix de vente du terrain au m².

Pour ce faire, il convient de définir un coût HT de la réalisation de cette opération :

**LOTISSEMENT LE PETIT MATIN
RECAPITULATIF DEPENSES / RECETTES pour étude prix de vente des terrains**

DEPENSES	Montant	Recettes	Montant
Foncier			
acquisition du terrain de RIVOYRE 4ha 17a 24 ca dont 16167m² terrains constructibles et 24291 m² en espace boisé classé	265 000,00 €	Vente à BOUGERIE 20a 07 ca	70 245,00 €
honoraires acquisition de RIVOYRE	3 657,00 €		
acquisition terrain PAPIN/GAILLARD	123 000,00 €		
honoraires acquisition Gaillard/Papin	2 335,69 €		
indemnité compensatoire défrichement	22 533,00 €		
TOTAL	416 525,69 €		70 245,00 €
ETUDES		Vente terrains	
AMO CREHAM	6 300,00 €		

AMO CREHAM mission 2	5 040,00 €	Surface à vendre	23044 m ²
Géomètre DUNE	6 355,00 €		
Etude de sol OPTISOL	5 000,00 €		
Débroussaillage du terrain	1 260,00 €		
Inventaires complémentaires ENVOLIS	2 900,00 €		
Inventaires complémentaires ENVOLIS	3 000,00 €		
TOTAL HT:	29 855,00 €		
TOTAL TTC:	35 826,00 €		
TRAVAUX			
Maîtrise œuvre SERVICAD	23 110,00 €		
Avenant MO SERVICAD modif projet	2 155,00 €		
Travaux Aménagement	468 924,65 €		
Travaux PIXL (fibre)	12 360,00 €		
Travaux SYDEC (eau - assainissement)	12 080,01 €		
Travaux SYDEC (électricité)	130 295,00 €		
TOTAL HT:	648 924,66 €		
TOTAL TTC:	752 650,59 €		
Frais financiers	24 600,22 €		
BILAN DEPENSES - RECETTES TTC:	1 159 357.50 €		

Monsieur le Maire informe que l'emprise foncière cessible est de 23044m².
Il informe que le lot n°31 sera cédé à titre gratuit à XL Habitat pour y édifier 4 logements sociaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Article 1 : DÉCIDE de fixer le tarif de vents des lots du lotissement « Le Petit Matin » au tarif unique de 52.50€ HT le m².

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Règlement d'attribution des lots lotissement communal « Le Petit Matin ». **2025_DEL_071**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de règlement d'attribution des lots du lotissement « Le Petit Matin ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le projet de règlement d'attribution des lots du lotissement communal « Le Petit Matin », annexé à la présente délibération.

Accueil de loisirs sans hébergement – tarifs **2025_DEL_072**

Nicole DUCOUT expose au conseil municipal qu'il convient de modifier la délibération n°2025_DEL_064 du 23 mai 2025 afin de modifier la date d'application de cette nouvelle tarification qui passe au 1^{er} septembre 2025 en lieu et place du 1^{er} juillet 2025.

Nicole DUCOUT indique au conseil municipal que l'aide départementale aux familles fréquentant un centre de loisirs n'est pas reconduite à compter de la fin de l'année scolaire 2024-2025.

Monsieur le maire explique que l'effort financier impliqué par cette décision sera supporté par la collectivité et par les familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote la tarification suivante à compter du 1^{er} septembre 2025.

Journée entière

	Quotient familial	Prix de la journée en ALSH	Bons CAF ou MSA	Participation communale	Prix payé par la famille
CAF	0<QF< ou = 449	11.00 €	8.00 €	0.43 €	2.57 €
	449,01<QF<ou=794	12.00 €	6.00 €	0.43 €	5.57 €
	794,01<QF<1000	12.00 €	3.00 €	0.43 €	8.57 €
	QF>1000	12.00 €	0.00 €	0.43 €	11.57 €
MSA	QF<900	11.50 €	6.00 €	0.43 €	5.07 €
	QF>900	11.50 €	0.00 €	0.43 €	11.07 €

Demi-journée

	Quotient familial	Prix de la demi-journée en ALSH	Bons CAF ou MSA	Participation communale	Prix payé par la famille
CAF	0<QF< ou =449	5.50 €	4.00 €	0.22 €	1.28 €
	449,01<QF<ou=794	6.00 €	3.00 €	0.22 €	2.78 €
	794,01<QF<1000	6.00 €	1.50 €	0.22 €	4.28 €
	QF>1000	6.00 €	0.00 €	0.22 €	5.78 €
MSA	QF<900	5.75€	3.00 €	0.22 €	2.53 €
	QF>900	5.75 €	0.00 €	0.22 €	5.53 €

Cette délibération abroge et remplace la délibération 2025_DEL_064 du 23 mai 2025.

Vente de pins du domaine communal **2025_DEL_073**

Jean Duluc rappelle au conseil municipal que conformément à la délibération du 25 avril 2025, une consultation a été lancée pour la vente de 5 lots de pins d'éclaircie.

Sur proposition de la commission de la forêt, et après examen des offres parvenues, le conseil municipal :

- décide d'attribuer :

Lot 1 – 1^{ère} éclaircie – Parcelles cadastrales A0005K /A0006K (Laouillé) : Entreprise EGGER pour la somme de 17.95€ HT le stère.

Lot 2 – 1^{ère} éclaircie – Parcelle A0123K (Laouillé) : Entreprise EGGER pour la somme de 19.15€ HT le stère.

Lot 3 – 3^{ème} éclaircie – Parcelles cadastrales A0123M (Laouillé) : Entreprise FORET BOIS AQUITAINE pour la somme de 27.71€ HT le stère.

Lot 4 – 3^{ème} éclaircie – Parcelles cadastrales A0005L / A0006L (Laouillé) : Entreprise FORET BOIS AQUITAINE pour la somme de 32.01€ HT le stère.

Lot 5 – 4^{ème} éclaircie – Parcelles cadastrales A123M (Laouillé) : Entreprise FORET BOIS AQUITAINE pour la somme de 29.51€ HT le stère.

- Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les procès-verbaux de vente de bois correspondants.

Prix des loyers des logements communaux **2025_DEL_074**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention a été signée avec l'Etat pour le programme de rénovation énergétique des logements communaux.

Dans le cadre de ce conventionnement, il convient de réajuster le montant des loyers tenant compte du plafonnement pour les logements dont les travaux sont achevés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal fixe le montant des loyers des logements communaux, à compter du 1^{er} juillet 2025 selon le tableau ci-dessous.

	Montant du loyer	N° convention
666 route de Laharie	547.10	40.D.24.0011
50 chemin de l'Aquitaine	426.50	40.D.24.0012
281 rue des écoles Logement 1	381.52	40.D.24.0009
281 rue des écoles Logement 2	361.93	40.D.24.0009

Acte d'acquisition du 74 rue de la Gare **2025_DEL_075**

Suite à la délibération du 7 mars 2025 et à la signature du compromis le 20 mars 2025, le conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom de la commune l'acte d'acquisition du bien sis 74 rue de la Gare cadastré section G numéro 487 et 488 au prix de 77 000,00€, commission d'agence de 7 000,00€ TTC à la charge du vendeur.

Questions diverses :

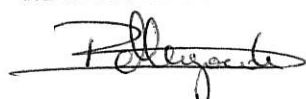
Informations diverses :

- **Lotissement « Le Petit Matin »** : Présentation du dossier de candidature.
- **17^{ème} Field-Trial** : du samedi 11 octobre au mardi 14 octobre 2025.

Prochain conseil municipal : Vendredi 18 juillet 2025.

Fin de séance à 20H15.

La secrétaire de séance



Le Maire

